

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 3/07/2023

Le 3 juillet de l'an 2023 à 20h, le Conseil Municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay, sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

Présents : 10

CHEVROL Nadine, COHET Daniel, DOREY Odile, MARCON Françoise, MASSON Serge, MOREL Jean Pierre, POUZIN Chantal, SEYVET Sabine;

Absents :

- VANARET Laurence représentée par Nadine CHEVROL
- SENERCHIA Fabrice

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil municipal du 13 mars 2023 :

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 22 mai 2023. Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, présents approuve ce PV.

Ordre du jour :

	Délib N°	Objet
1	14-2023	Remboursement anticipé du prêt à court terme souscrit en mai 2022 – Travaux place
2	15-2023	Approbation devis changement fenêtres Nord Maison Thomé
3	16-2023	Demande d'aide financière au SDED pour changement fenêtres Nord Maison Thomé
4	17-2023	INSEE, recensement de la population 2024 : Nomination du coordonnateur communal
5	18-2023	CDG 26 – Convention référent élus déontologue
6	19-2023	Prise d'acte du rapport d'activité 2022 du SDED

1. Délibération N°14 -2023 :

Remboursement anticipé du prêt à court terme souscrit en mai 2022 –Travaux place

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un prêt à court terme a été souscrit en mai 2022 pour financer les travaux de la place publique en attente de subventions ou FCTVA. Le montant du capital emprunté s'élève à 80 000 €, sur 24 mois, avec un taux global de 0.60 %.

Madame le Maire propose d'effectuer un remboursement anticipé à hauteur de 60 000 €.

Echange :

Les prochains remboursements sont envisagés : 10 000 € en fin d'année, 10 000 € début 2024.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame Le Maire à effectuer un remboursement anticipé à hauteur de 60 000 € et à signer tous les documents liés à cette opération.

2. Délibération N°15 -2023 : Approbation devis changement fenêtres Nord Maison Thomé

Madame le Maire présente les devis de l'entreprise PROSTYL. Pour poursuivre le changement des fenêtres, il est proposé cette année de remplacer les fenêtres nord des logements B et D de la Maison Thomé.

	HT	Pose	total HT	TVA	Total
Logement B	897,04 €	240,00 €	1 137,04 €	227,41 €	1 364,45 €
Logement D	1 251,00 €	580,00 €	1 831,00 €	366,20 €	2 197,20 €
Total	2 148,04 €	820,00 €	2 968,04 €	593,61 €	3 561,65 €

Echange :

Une pareclose de la fenêtre de salle de bain d'un des appartements est à changer, cela évitera cette réparation. Un seul devis demandé à l'entreprise PROSTYL pour avoir les mêmes fenêtres que celles déjà posées. Il serait souhaitable que le remplacement ait lieu avant l'hiver.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de l'entreprise PROSTYL et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

3. Délibération N°16 -2023 :

Demande d'aide financière au SDED pour changement fenêtres Nord Maison Thomé

Mme Le Maire propose de demander une aide financière au SDED pour une dépense d'un montant total de 2 968,04 € H.T. soit 3 561,65 € T.T.C. ainsi répartis :

- SDED 20 % = 593,61€ H.T.

- COMMUNE : reste à charge = 2 374,43 € H.T.

Madame le Maire propose de préparer le dossier de demande d'aide au SDED.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme Le Maire à demander l'aide financière au SDED.

4. Délibération N°17 -2023 :

INSEE -- Recensement de la population 2024 : nomination du coordonnateur communal

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Le Maire doit désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement du(des) agent(s) recenseur(s). Un arrêté de nomination du coordonnateur communal doit être pris avant le 30 août 2023.

Madame le Maire propose de nommer la secrétaire de mairie comme coordonnatrice.

Echange :

La secrétaire a déjà fait cette tâche.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme Le Maire à nommer la secrétaire de mairie comme coordonnatrice.

5. Délibération N°18 -2023 : CDG 26 – Convention référent élus déontologue

Lecture de la convention proposée par le CDG 26 distribuée aux conseillers.

Echange :

Toutes les collectivités ont cette obligation. Prix 100 € à l'adhésion, 106 € pour chaque sollicitation du déontologue.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	0	Adopté à l'unanimité Après en avoir délibéré, le conseil municipal - DECIDE de désigner en qualité de référent déontologues des élus, le référent déontologue proposé dans la convention de mutualisation du CDG26 à savoir Madame Élise UNTERMAIER-KERLÉO dans les conditions prévues par ladite convention, - AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

6. Délibération N°19 -2023 : Prise d'acte du rapport d'activité 2022 du SDED

Le rapport d'activité du SDED a été envoyé aux conseillers, il leur est demandé de prendre acte de ce rapport.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	0	Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2022 du SDED

Informations diverses :

Travaux place :

L'entreprise SOL est revenue mettre de la « sablette » pour rectifier le niveau du jeu de boules.

L'entreprise CHEVAL a posé des roches dans la partie ravinée du talus.

Après la réfection de la toiture et le démontage de l'échafaudage, l'inauguration pourra être envisagée.

Grilles maison Thomé :

Le problème principal lié à l'état du mur au dessous du jeu de boules a été résolu grâce au travail d'un élu aidé de plusieurs bénévoles. Quatre marches permettant d'accéder au jeu de boules ont été créées.

Présentation d'un devis pour la rambarde de la montée d'escalier de l'entreprise LAFONT

MUZUR : 7938 € TTC - LAFONT : 3400 € TTC.

Proposition : Utiliser la même technique que la montée d'escalier pour la terrasse du petit appartement, ce serait plus esthétique.

La séparation des terrains sera matérialisée par des végétaux.

Poursuit-on avec l'entreprise Muzur ou envisage-t-on de poser la grille en interne ?

Voirie :

Montée du Bois d'Onay : nous sommes toujours en attente du devis du SDED.

Des conseils seront demandés à l'agglo en prévision de la réfection de la chaussée pour gérer les eaux pluviales.

Création du chemin « Herbasse » : un devis supplémentaire a été demandé à l'entreprise CHEVAL, (6300€ HT) l'entreprise peut prendre en compte le bornage en programmant la machine, une demande de DICT sera nécessaire, ainsi qu'une réunion préliminaire avec le SIABH. Les autres devis (TP des collines et LAGUT sont moins élevés (3700 € HT), mais ne proposent pas le même travail (environ 2500 € supplémentaires). Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CHEVAL. La commune possède une largeur de 10 m environ ce qui permettra au SIABH de planter des arbres du côté SUD, puis il y aura un fossé et le chemin.

Fossés : la gestion des eaux pluviales au-dessus du cimetière pose problème depuis plusieurs années. Le curage du fossé nord ne résoudra pas le problème, il est souhaitable de revoir la répartition des eaux pour ne pas envoyer l'eau vers les maisons ou le centre village. Le service de gestion des eaux pluviales de l'agglomération a été sollicité pour la gestion des eaux pluviales au centre village le long de la montée du bois d'Onay.

Recensement population 2024 :

Il sera nécessaire de choisir un agent recenseur avant mi-décembre. Mme Laugier qui a effectué le recensement de 2018, s'est manifestée pour effectuer celui de 2024.

Des formations pour la coordinatrice et pour l'agent sont programmées.

Abandon de subvention :

Dossier isolation bâtiment communaux : Suite à la prise en charge de 50 % du HT par le SDED, la commune ne peut pas prétendre à plus de 80 % de subvention. La commune doit donc abandonner 4830€.

Pour la porte de la Mairie, un nouveau devis a été demandé à PROSTYL (2690 € TTC). Pour atteindre au montant de 3000 € on pourrait envisager de remplacer les fenêtres de la mairie.

Décision : porte de la Mairie blanche vitrage sablé en entier avec motif : demander un nouveau devis

Dossier place : les réseaux et la voirie n'étant pas pris en compte dans les montants HT, la commune devra également renoncer au solde de 7082 €.

Toiture salle :

Charpentier du Grésivaudan en liquidation judiciaire n'a pas de repreneur. Un sous-traitant de l'entreprise Charpentier du Grésivaudan a proposé un devis pour la totalité du chantier. Mme le Maire a demandé un devis plus précis faisant apparaître la TVA et le détail des fournitures.

Problème de garantie pour un auto-entrepreneur ?

Question : le travail déjà fait sera-t-il facturé ?

Chemin des artistes 7 et 8 octobre 2023 :

Les inscriptions pour l'année 2023 sont closes, 5 artistes exposeront à St Laurent d'Onay. Utilisation des trois salles, poser des cimaises sur le grand mur de la salle ancienne école.

Claquettes :

Spectacle subventionné par l'agglomération le dimanche 27 août. Faire de la publicité, entrée au chapeau, buvette payante. Animation portée par le comité d'animation et aide par la Mairie.

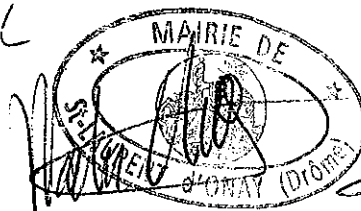
Contact avec la LPO :

Proposition de poser des nichoirs pour chouette effraie à l'intérieur des clochers avec un conduit pour la sortie. Ces nichoirs peuvent aussi être installés chez les particuliers.

La séance est levée à 22h.

PV approuvé par le Conseil Municipal du 11 septembre
2023 -

Le Maire, Nadine CHEVROL



Le secrétaire de séance
du Conseil du 3 juillet
Françoise MARCON